



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 décembre 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

| | | | | |
|--|--------------------------------------|---|---------------------|------------------|
| Membres présents : 18 | Absents avec procurations : 4 | Absents : 7 | Votants : 22 | Pour : 22 |
| <i>Date de convocation : 9 décembre 2021</i> | | <i>Compte rendu affiché le 22 décembre 2021</i> | | |

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Olivier CHAPRON, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Sébastien CHAUDERON.

Procurations : Malika BENSOUICI à Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE à Ana ROLDAN, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN.

Absents : Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Oliver TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Secrétaire : Raphaël RIGACCI

N° DEL/2021-056

OBJET :

URBANISME ET FONCIER

Acquisitions Foncières Complémentaires au Lieudit Moulas dans le cadre de l'Agriparc

Rapporteur :

Xavier BERLUTEAU
Maire-Adjoint

Dans le cadre de son projet d'AGRIPARC la commune de Seysses a l'opportunité de se positionner auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour l'achat de deux parcelles situées à proximité du domaine de la ferme du Moulas, objet de la précédente délibération.

Ces parcelles sont les suivantes (voir plans annexés à la délibération) :

- N° AX158, d'une surface de 15 462 m² située au lieudit MOULAS, en zone A du PLU, propriété MANDEMENT Henriette au prix de 19 110 € (y compris les frais SAFER, mais non compris les frais et honoraires de notaire, de géomètre, et autres indemnités diverses éventuelles).
- N° AX 82, d'une surface de 2221 m², située au lieudit MOULAS en zone A du PLU, propriété BUSOLLO Roger, au prix de 2 230 € (y compris les frais SAFER, mais non compris les frais et honoraires de notaire, de géomètre, et autres indemnités diverses éventuelles).

La présente cession est faite au titre de l'article L.141-1 du Code rural et de la pêche maritime au motif de l'intérêt général agricole, et nécessite l'acceptation du cahier des charges pendant une période de dix ans (voir le contenu dans les promesses d'achat annexées à la délibération).



N° DEL/2021-056

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'acquérir** les biens indiqués ci-dessus au prix total de 21 340 € pour une surface de 17 683 m².
- **D'accepter** les conditions demandées par la SAFER dans un cahier des charges d'une durée de 10 ans, et de valider les conditions particulières et générales contenues dans les documents de promesses d'achat annexés à la délibération.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les actes subséquents d'exécution de cette délibération, et en particulier à signer tout document pour l'achat susvisé, dont l'acte authentique passé devant le notaire.
- **D'indiquer** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.



Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP